

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 12 mars 2020

Coronavirus - COVID-19

Fonctionnement des marchés rennais

Mardi 10 mars 2020, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a confirmé le maintien, à titre dérogatoire, de certains rassemblements dans le département, dont les marchés.

Toutefois, à la demande de la Préfecture, la Ville de Rennes a pris un arrêté suspendant l'accueil des commerçants dits "passagers" sur les marchés de plein air et couverts. Ces commerçants "passagers", dont l'emplacement est tiré au sort le matin même des marchés, représentent habituellement environ 10 % des étals. Cette mesure préventive est destinée à diminuer la concentration des étals, conformément aux recommandations des autorités sanitaires.

Seuls les commerçants titulaires seront donc autorisés à s'installer sur les marchés de plein air et couverts, à compter du samedi 14 mars 2020.

Cette suspension sera levée dès que la Préfecture autorisera de nouveau l'accueil des commerçants passagers sur les marchés de plein air et couverts.
